L'Abeille de la Nouvelle Orléans

Bureaux—No. 75 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 14 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE TRICORNE

Par Pedro de Alarcon.

I

Ce siècle qui touche à sa fin commença à peine. On n'est pas fixé sur l'année; ce fut des l'an IV et avant l'an VIII.

Charles IV de Bourbon—par la grâce de Dieu selon les monnaies, et par un oubli en une faveur spéciale de Bonaparte selon les journaux français régnait en Espagne. Les autres souverains descendants de Louis XIV avaient perdu leur couronne ou même la tête dans cette horrible tourmente qui suivit 1789, et un soldat de la Révolution, le fils d'un obscur avocat corse, le vainqueur de Rivoli, des Pyramides, de Marengo et de cent autres batailles, venait de ceindre la couronne de Charlemagne, de transfigurer complètement l'Europe, créant et supprimant des nations, effaçant des frontières, inventant des dynasties et faisant changer de forme, de nom, de place, de coutumes, même d'habits aux peuples sur lesquels il passait sur son cheval de bataille. Pourtant nos pères (Dieu les ait reçus dans sa gloire!) loin de le haïr ou de le craindre, se complaisaient à exagérer les prodigieux exploits, comme s'il se fût agi d'un roman de chevalerie, ou de choses arrivées dans une autre planète: jamais il ne leur vint à l'esprit qu'il pensât à commettre chez nous les excès dont la France, l'Italie, l'Allemagne avaient été témoins.

Une fois par semaine (quelquefois deux), le courrier de Madrid arrivait dans les principales villes de la péninsule apportant sept numéros de la gazette. Alors les personnes marquantes savaient si au-delà des Pyrénées il existait un autre Etat, si sept ou huit rois ou empereurs s'étaient livré bataille, et si Napoléon se trouvait à Milan, à Bruxelles ou à Varsovie.

Pour tout le reste, nos aïeux continuaient de vivre comme autrefois, tout doucement, très attachés à leurs vieilles coutumes, en paix avec Dieu, avec l'Inquisition et leurs bons moines, avec leur pittoresque égalité devant la loi, leurs privilèges, leurs fueros, leur manque de libertés municipales ou politiques, gouvernés simultanément par d'insignes évêques ou de puissants corrégidors dont les pouvoirs n'étaient pas faciles à débrouiller, les uns et les autres se mêlant de spirituel et de temporel, payant dîmes et premices, droits subsidies, gabelles, et cinquante autres tributs dont l'énumération serait inutile ici.

Rien sans doute n'ait rapelant ce qui se passait alors dans le monde a été de constater que pendant l'année dont il est question (supposons que ce fut en 1805) l'ancien régime régnait encore dans toutes les sphères de la vie politique et privée, comme si au milieu de tant d'innovations et de bouleversements, les Pyrénées eussent été converties en une muraille de la Chine.

II

En Andalousie, par exemple, les personnes se succédaient à sa lever de bonne heure, allaient à la première messe, bien que ce ne fût pas jour d'obligation, déjeunaient à neuf heures avec un ceuf frit, une tasse de chocolat et des roties, dînaient à deux heures d'une soupe et d'un seul plat, faisaient la siesta après avoir mangé, allaient ensuite se promener à la campagne, assistaient au rosaire dans leurs paroisses respectives, prenaient une seconde tasse de chocolat à l'Angelus belle-et avec des biscuits. Les plus nuppés passaient leur soirée chez le corrégidor, le doyen ou le noble de l'endroit, se restaurant à huit heures, fermant leur porte avant le couvre-feu, sonnant d'un rôti et d'une salade, et pendant neuf mois de l'année bassinant leur lit avant de s'y coucher.

Bienheureux temps où notre pays vivait dans la pacifique possession de ses toiles d'araignées, de sa poussière, de sa vermine, et respectait avec gémissement toutes les croyances, toutes les traditions, tous les usages consacrés par les siècles!

Bienheureux temps où plusieurs classes bien tranchées et nombreuses de coutumes variées à l'infini se partageaient la société! Bienheureux temps, vous dis-je..... pour les poètes surtout qui trouvaient une légende, un conte, un drame à chaque coin de rue, au lieu de cette prosaïque uniformité, de ce fade réalisme que nous a légués la Révolution française!

Bienheureux temps!..... Mais n'allons pas marcher à reculons: assez de généralités et de périphrases; entrons résolument dans l'histoire du Tricorne.

III

Il y avait alors dans le royaume de Grenade à un quart de lieue de la ville de* un magnifique moulin (lequel n'existe plus) délicieusement situé entre une colline peuplée de cerisiers et un jardin potager très fertile qui servait de marge et quelquefois de lit à une capricieuse petite rivière.

Pour divers motifs, ce moulin était devenu le point de réunion des promeneurs les plus distingués de la ville. Premièrement, un chemin plus praticable que ceux des alentours y conduisait. En second lieu, devant la maison se trouvait une petite cour pavée, couverte par une énorme treille, sous laquelle on prenait le frais en été et on se réchauffait au soleil en hiver.... Enfin, le meunier était un homme poli, il avait ce qu'on appelle du savoir-vivre, et il acquéillait de son mieux les grands seigneurs qui lui faisaient l'honneur de le visiter dans sa solitude, en leur offrant, selon la saison, tantôt des fèves vertes, tantôt des cerises, tantôt des laitues fraîches sans assaisonnement (ce qui est excellent si on les accompagne de petits pains à l'huile, petits pains que les seigneuries avaient soin d'envoyer d'avance), tantôt encore des melons ou des raisins de cette même treille qui leur servait de dais; si c'était l'hiver, des châtaignes rôties, des amandes, des noix, et de temps en temps, dans les soirées froides, alors au coin du feu, un petit verre de bon vin, auquel on ajoutait des beignets, des gâteaux, ou une tranche de jambon des Alpatarras.

—Le meunier était donc bien riche ou ses visiteurs bien indigents? vous écriez-vous en m'interrompant.

Ni l'un ni l'autre. Le meunier n'avait qu'une modeste aisance, et ses messieurs étaient la délicatesse même; mais à cette époque où l'on payait cinquante contributions, tant à l'Eglise qu'à l'Etat, un paysan avisé comme celui-ci avait tout à gagner à se faire bien voir du corrégidor, des chanoines, des moines, du notaire et des autres autorités. Aussi ne manquait-on pas de dire que l'oncle Lucas, c'est ainsi qu'on appelait le meunier, économisait beaucoup d'argent dans l'année par son savoir-faire envers tout le monde.

—Votre Seigneurie ne me demandait-elle pas bien cette porte de la maison qu'elle a démolie? disait-il à l'un.—Votre Grandeur, disait-il à un autre, désirait-elle connaître qu'on me diminuât les aumônes ou les droits d'entrée?—Votre Révérence nous permet, n'est-ce pas, de cueillir dans le jardin du couvent quelques familles de nos vers à soie?—Votre Grâce me donnera peut-être l'autorisation de ramasser un peu de fagot dans la forêt?—J'implore de Votre Paternité un petit mot pour qu'on me laisse scier quelques planches dans les bois de sapins.....—Cette année, hélas! je ne puis payer ma redevance:—J'espère gagner mon procès,—J'ai donné séjourd'hui un soufflet à un tel, je crois bien qu'il doit aller en prison parce que c'est lui qui m'a provoqué. —Pouvez-vous ne prêter votre mule? —Croyez-vous que je puisse sans inconvénient envoyer chercher chez vous l'ânesse?—Avez-vous besoin demain de votre charrette?... Et cette chanson, se répétait à tout instant, obtenait toujours pour réponse un généreux "comme vous voudrez."

L'oncle Lucas, ainsi que vous le voyez, était pas en chemin de se ruiner.

IV

Le dernier et peut-être le plus puissant motif qu'avaient les grands seigneurs de la ville pour se rendre tous les soirs au moulin de l'oncle Lucas était que là ils pouvaient contempler à leur aise une des plus belles, des plus spirituelles et des plus admirables œuvres de Dieu, alors appelé Etre suprême par l'école française de notre pays..... Cette œuvre était la sena Fraquita.

Je commence par vous dire que la sena Fraquita, légitime épouse de l'oncle Lucas, était une très honnête femme, et que tous les illustres visiteurs le savaient bien, ou dissaient s'ils lui faisaient de temps en temps un doigt de cour, c'était toujours de tout son mari. Tous l'admiraient, aussi bien les laïques que les chanoines, les uns comme un prodige de beauté, qui faisait honneur à son créateur, les autres comme une diablesse qui, par ses espièglèries, réjouissait innocemment les esprits les plus mélancoliques.—C'est un bel animal, avait coutume de dire le très vertueux prélat.—C'est une statue de l'antiquité grecque, faisait observer un avocat érudit, membre correspondant de l'Académie des belles-lettres.—C'est l'image même de notre mère Eve, ajoutait le prieur des franciscains.—C'est une royale créature! s'écriait le colonel.—C'est un serpent, une sirène, un démon, affirmait le corrégidor.—Bah! c'est une bonne petite femme, naïve comme un enfant de quatre ans, finissait-il par dire tous en sortant du moulin, pour retourner dans leurs ombres et méditations ingrates.

Cette naïve enfant, la sena Fraquita, frisait la trentaine, avait une taille de cinq pieds trois pouces, un peu trop robuste et développée même pour sa haute stature. C'était une Niobé colossale, un bel hercule en jupons; elle passait à première vue pour une matrone; bien qu'elle n'eût jamais eu d'enfants; mais se qu'il y avait de plus remarquable en elle, c'était la légèreté, l'animation, la grâce de sa massive personne. Pour être une statue, comme le prétendait l'académicien, il lui manquait l'immobilité monumentale. Elle se pâmait comme un jonc, tournait comme une girouette, dansait comme un fetfollet.

Son visage changeait à tout moment; quoi gracieuse fossette en augmentant encore la virevolte; ajoutez à cela ses airs mutins, ses clignements d'yeux, les poses variées de sa tête qui donnaient tant de charme à sa conversation, et vous aurez une idée de cette joyeuse figure.

Ni la sena Fraquita, ni l'oncle Lucas n'étaient Andalous; elle était de la Navarre, et lui du royaume de Murcie. Arrivé à la ville de X.... à l'âge de quinze ans, Lucas avait servi de page et de domestique à la fois au bon évêque prédécesseur de celui qui gouvernait alors l'église; son maître en mourant lui avait légué le moulin. Il servit ensuite le roi et lit en 1793 la campagne des Pyrénées Occidentales comme ordonnance du vaillant général don Ventura Caro. Il avait assisté à l'assaut de Castillo Pinon et demeura longtemps dans les provinces du Nord, où il prit son congé définitif. A Estella, il connut la sena Fraquita, se fit aimer d'elle, se maria et l'emmena dans le royaume de Grenade, dans le moulin où ils devaient vivre heureux ensemble durant le reste de leur pèlerinage en cette vallée de ris et de larmes.

La Navarraise n'avait pris aucune des coutumes andalouses et ne ressemblait en rien aux femmes des campagnes environnantes. Elle s'habillait avec plus de simplicité et plus d'élégance. Elle portait en quelque sorte le costume des dames de cette époque, le costume des femmes de Goya: une jupe courte qui laissait voir ses pieds menus et le galbe de sa magnifique jambe, un corsage échancré selon la mode de Madrid, où elle s'était arrêtée deux mois avec son Lucas, en allant de Navarre en Andalousie. Ses cheveux noués très haut donnaient une grâce fière à sa tête et à son cou; deux pendeloques ornaient ses petites oreilles, et plusieurs bagues étincelaient à ses mains calleuses, mais toujours propres.

Enfin la voix de la sena Fraquita avait tous les tons d'un instrument mélodieux, tantôt son éclat de rire était si gai, si argentin, qu'il ressemblait au son répété des cloches un jour de grande fête.

Faisons maintenant le portrait de l'oncle Lucas.

(*A continuer.*)

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentante de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un élan, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et le plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et le plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwill, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une tourdelle, une bécassine, un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte defruits ou de grains—soupeine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sanglons nuisibles et qui ont coutume de gibler et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que les oiseaux qui ne sont pas nuisibles de cette loi, appelés conventionnels dans les sudistes sections sont loi déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de district *pro lempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater de l'an 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

GETTE HUILE EST LA PLUS APPRÉCIÉE PAR LES MÉDECINS FRANÇAIS

HUILE DE ROCQUE

HUILE DE FOIES FRAIS DE MORUES

EXPÉRIMENTÉE DANS TOUS LES HÔPITAUX DE PARIS

Supériorité reconnue

Sans Odeur et sans Goût

MÉDAILLE D'ARGENT

DÉPÔT GÉNÉRAL A PARIS

BUCHAMP, Pharmacien,
29, rue des Blanches
Nouvelle-Orléans: Carrochel, Rivet, Kopf et Cie.

APPAREIL SELTZOGÈNE D. FEVRE
Breveté, 13 Médailles

Simple, solide, gracieux, facile à porter, à manœuvrer, à rafraîchir, pas de métal ni de caoutchouc en contact avec l'eau à boire.

Avec cet Appareil on prépare soi-même et sans gêne les boissons suivantes: Eau de Seltz, Eau de Vichy (Sels Water), Limonades gazeuses, Vins mousseux et

Pour éviter les imitations et les contrefaçons exiger la marque:

D. FÈVRE
PARIS

CHESSIER-FEVRE
gendre et successeur
rue St-Lazare 309
PARIS

En vente chez MM. les Pharmaciens, Droguistes et Marchands d'Eaux de Table.

Argentez vous-même

très-facilement et solidement: de table, Cafetières d'argent, Cuillères, Fourchettes, Flambeaux, et tous objets en cuivre, nickel et laiton avec le

BLEU D'ARGENT PUR

Seul sans nitrate et inoffensif. Le flacon 1 fr. 50 c. Gros: 102, rue Amelot, Paris. Bleu-Vermeil, Or, Argent, Platine, Cuivre, Nickel, Etain, Plomb, Fer, Fonte, Cuivre, Nickel, Etain, Plomb, Fer, Fonte, Cuivre, Nickel, Etain, Plomb, Fer, Fonte